



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 15 juillet 2020 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean-Maurice CABANNES

Secrétaire de séance : Mme Céline BODET

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 33
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Martine LARROUCAU, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO,
Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Daniel LACRAMPE, Mme Mailys DEL PIANTA,
Mme Nathalie PASTOR.

20 – COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE – AMELIORATION DE LA DESSERTÉ FORESTIERE AU BAGER

Il est rappelé l'intérêt de l'amélioration de l'équipement en infrastructure forestière pour garantir la sécurité des usager.es de la voirie publique et pour améliorer l'aspect paysager interne des forêts en évitant le stockage des bois en bordure des routes ouvertes à la circulation.

Ce projet consiste en :

- la mise aux normes de l'accès des camions à la parcelle 78 sur 95 mètres linéaires avec création d'une place de dépôt ;
- la création de deux tronçons de routes forestières permettant l'accès des camions à deux places de dépôt créées dans les parcelles 90/91 et 92 ;
- la réalisation de 1080 mètres de pistes d'exploitation forestière.

Le montant du projet s'élève à 63 189,28 € HT, soit 75 827,14 € TTC, maîtrise d'œuvre incluse. Les travaux pourraient être réalisés dès 2021.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, par 26 voix pour et 7 voix contre (M. Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Laurence NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, Mme Nathalie PASTOR),**

- **APPROUVE** le projet qui lui a été présenté pour un montant de 63 189,28 € HT, soit 75 827,14 € TTC,
- **DECIDE** de réaliser ce projet,
- **CONDITIONNE** la faisabilité des travaux à une information de l'ONF indiquant l'absence d'incidences environnementales dans la mise en œuvre de ces travaux,
- **SOLLICITE** l'octroi d'une aide publique d'un montant de 46 760,07 € représentant 74 % du montant des travaux,
- **S'ENGAGE** à financer le reliquat,
- **DESIGNE** l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires et signer tout document ou tout acte relatif à ce projet.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 15 juillet 2020.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 21/07/2020

Le Maire,

Bernard UTHURRY

